

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **3^e trimestre 2022**
Séance du **18 juillet 2022**
Scrutin public
POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 19 juillet 2022.

Le Maire,

Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (16) : M. Yvan SONNERAT, Maire – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, M. Eric FRULLINO, M. Guy PONTAROLLO Adjoints – M. Gérard FLUTTAZ, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle DUMONT, Mme Nathalie DAVIET, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Avant donné pouvoir (9) ou absents (4) : Mme Karine FALCONNAT (pouvoir à M. Yvan SONNERAT) Mme Carole BERNIGAUD (pouvoir à Mme Fabienne DREME), Mme Yolande BAUDIN (pouvoir à Mme Carole BERNIGAUD), Philippe LANGANNE (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Christine PEPIN (pouvoir à M. Pierre AGERON), Mme Isabelle RAVIER (pouvoir à Mme Nathalie DAVIET) M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Guillemette SCHALBURG (pouvoir à Mme Liliane BORTOLUZZI), Jean-Claude PERCEVAL, Mme Vanessa LEBAILLY, M. Grégoire BALLANSAT, Mme Sophie FORNUTO.

Secrétaire de séance : Il a été désigné Mme Fabienne DREME.

Délibération **2022-70**

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2022

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget primitif principal 2022 adopté,
ENTENDU le rapport de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale,

Lors de la séance du conseil municipal précédente, il a été attribué des subventions aux montants relativement importants.

Il convient désormais de procéder aux versements des subventions de moindre importance selon le tableau ci-après :

Association	Proposition Subvention 2022
Association Les Jardins de Sillingy	300,00 € pour le fonctionnement
Association Les Jardins familiaux de Seysolaz	300,00 € pour le fonctionnement
Club Photo	300 € pour le fonctionnement 100 € pour leurs actions Soit 400,00 €
UNC – Alpes (ex AFN)	300,00 € pour le fonctionnement +200 € pour indemniser les musiciens des cérémonies Soit 500,00 €
Comité de Jumelage	300,00 € pour le fonctionnement
Association Bagatelle	300,00 € pour le fonctionnement
Au cours des Saisons	300,00 € pour le fonctionnement
Entr'potes	300,00 € pour le fonctionnement

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération **2022-70**

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2022

- **Il est proposé au Conseil municipal :**
- **D'approuver le versement des subventions associatives telles que précisées ci-avant**
 - **De dire que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

➤ Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.